

29 juin 2017 -16:31

Les ministres inaugurent le Centre de psychiatrie légale à Anvers

Le 29 juin 2017, le Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur chargé de la Régie des Bâtiments Jan Jambon, le ministre de la Justice Koen Geens et la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block ont inauguré le CPL d'Anvers.

Après l'ouverture du CPL à Gand en 2014, il s'agit du deuxième centre pour internés réalisé par l'État fédéral en exécution du Masterplan Justice 2008-2012-2016 pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines.

La construction de ces centres apporte une réponse à l'offre déficitaire d'accueil d'internés qui n'ont pas leur place dans une prison. À partir d'août 2017, les premiers internés seront accueillis. Au total, ce centre offrira à 182 internés, dont 18 femmes, les soins et l'accompagnement conformes à la dignité humaine auxquels ils ont droit.

Vice-Premier ministre Jan Jambon : « Grâce à la collaboration entre la Régie des Bâtiments en tant que maître d'ouvrage, le bureau d'études VK Studio Architects, Planners and Designers et l'entrepreneur S.A. Denys, le CPL sur la rive gauche a été réalisé en 32 mois, un temps record. L'État fédéral a investi environ 60 millions d'euros pour l'acquisition du terrain, la réalisation des études et la construction du centre. Le centre est un bel exemple de construction durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. »

Ministre Koen Geens : « Les prisons sont parfois qualifiées d'oubliettes pour les personnes internées. Pour cette raison, la problématique de l'internement a occupé une place centrale dans ma politique. Outre les nouvelles institutions qui ouvrent systématiquement où des soins appropriés peuvent être offerts, une initiative législative était également nécessaire. La durée de l'internement n'est plus une mesure éternelle depuis la nouvelle loi. Depuis le 1er octobre 2016, la chambre de défense sociale, en tant que chambre spécialisée au sein du tribunal de l'application des peines, peut mettre un interné en liberté définitive ou non. Car personne ne mérite d'être oublié. »

Ministre Maggie De Block : « Tous nos citoyens méritent les bons soins, au bon moment et au bon endroit. Nos patients internés également. Pour ce faire, nous misons sur une approche globale. Dans cette institution, nous pourrons bientôt offrir à 182 internés supplémentaires présentant un risque de sécurité élevé un accueil et un accompagnement sur mesure conformes à la dignité humaine. Dans le même temps, nous étendons l'offre classique, de sorte que des patients de ce CPL pourront bientôt passer plus facilement vers des institutions de moyenne sécurité ou vers des formes de soins du circuit classique. »

« Nous nous engagerons pleinement en vue de prévoir pour ce centre également un parcours de soins adapté pour les différents groupes cibles d'internés, et ce, dans le cadre adéquat pour ce qui est de la sécurité et de la surveillance. Tous les aspects partiels de l'exploitation soutiendront au maximum le traitement, les soins et l'accompagnement des patients. C'est un honneur de pouvoir le faire depuis le beau bâtiment qui donne sur l'Escaut et la magnifique Cathédrale Notre-Dame d'Anvers », indique

l'exploitant du CPL d'Anvers

Masterplan Justice pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines

La réalisation du CPL d'Anvers fait partie du Masterplan Justice 2008-2012-2016 qui prévoit une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines. Dans les prisons belges séjournent encore bien trop d'internés qui n'y ont pas leur place (720 en 2017 et encore plus de 1000 en 2015). En raison de leur profil de risque et/ou de leur besoin de soins élevé, ils ne peuvent pas être hospitalisés dans des hôpitaux psychiatriques classiques. C'est pourquoi il est nécessaire de construire de nouveaux centres adaptés.

Le troisième Masterplan Justice continue sur sa lancée et prévoit des centres supplémentaires en Wallonie (Paifve et Wavre) et en Flandre (Alost).

Le CPL d'Anvers offre des soins sur mesure aux internés

Le centre se compose de trois bâtiments interconnectés. Les bâtiments présentent des niveaux variés de sécurisation, allant d'un régime fermé à un régime plus ouvert, en fonction du profil de risque et du besoin de soins des patients.

Lumière et transparence sont omniprésentes. Il a été choisi délibérément de ne pas utiliser de grillages mais bien un vitrage de sécurité. Les patients séjourneront dans des unités de vie et la connexion avec la nature sera facilitée autant que possible.

Construction durable

Le centre est un bel exemple de construction durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Les façades sont érigées en béton architectonique à structure en relief dans une variété de teintes gris-brun. La menuiserie est en acier anthracite.

Le centre a été conçu sur la base du principe TRIAS Energetica (stratégie en trois étapes). Le complexe atteint un niveau d'isolation K20 à 25 pour les 3 bâtiments. Grâce à la l'isolation des façades et toits, la consommation énergétique peut être limitée. Un vitrage super isolant et pare-soleil est utilisé. Des panneaux solaires produisent, par le biais de chauffe-eau solaires, une partie de l'eau chaude sanitaire. L'eau de pluie est récupérée.

Grâce à l'installation d'un chauffage par le sol (chauffage à basse température) et à la restriction des longueurs de conduites pour les systèmes de chauffage et de ventilation, il est fait usage au mieux de combustibles fossiles pour répondre à la demande d'énergie restante.

Des ampoules économiques contribuent à réduire la facture énergétique.

La consommation d'eau de ville est réduite par un système intelligent de gestion de l'eau. Les eaux pluviales sont récupérées, filtrées et stockées en vue du rinçage des WC, de l'entretien des bâtiments et de l'arrosage du jardin. Les eaux excédentaires sont évacuées vers une noue pour permettre leur percolation dans le sol. Des appareils économes en eau et des toitures végétales assurent le tamponnage des eaux de toit.

Un système de gestion performant des bâtiments veille à ce que l'installation technique soit réglée et contrôlée de manière optimale en fonction du confort souhaité et du profil d'utilisation voulu.

Fiche technique

CPL Anvers
Beatrijslaan 96
Anvers (Linkeroever)

Propriétaire : État belge
Pouvoir adjudicateur/maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
Occupant final : Service Public Fédéral Justice
Exploitant : S.A. CPL
Équipe d'études multidisciplinaire (conception, stabilité, techniques et PEB) : VK Studio Architects, Planners and Designers (Roulers)
Entrepreneur : S.A. DENYS (Wondelgem)
Coordinateur de sécurité : V.E.T.O & Partners (Oosterzele)
Durée des travaux : 2014 - 2016
Superficie du terrain : environ 3,85 ha
Superficie du complexe : environ 16 441 m²
Coût d'investissement : environ 60 millions d'euros (acquisition du terrain, études, coût de construction)

Personnes de contact

Olivier Van Raemdonck
Porte-parole Vice-Premier ministre Jan Jambon
Olivier.vanraemdonck@ibz.fgov.be
+32 (0)470 99 91 01

Els Cleemput
Porte-parole ministre Maggie De Block
Els.cleemput@minsoc.fed.be
+ 32 (0)475 29 28 77

Sieghild Lacoere
Porte-parole ministre Koen Geens
Sieghild.lacoere@just.fgov.be
+32 (0)475 50 55 50

Sandra Vansteenkiste
Porte-parole CPL Anvers/CPL Gand
Sandra.van.steenkiste@fpcgent.be
+ 32 (0)9 325 27 30 ou + 32 (0) 491 71 99 67

Johan Vanderborght
Responsable communication Régie des Bâtiments
Johan.Vanderborght@regiedesbatiments.be
Tél. : +32 (0)479 31 26 91

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be